



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 22 septembre 2021

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun

Absent, non excusé : Benoît Plantec

1- Courriers divers :

- Courriel du club de St Thurien Us en date du 10 septembre demandant la mise en sommeil partiel de son équipe seniors pour la saison 2021-2022.
La Commission prend note de cette demande.
Par conséquent le groupe A de District 3 sera un groupe à 10 avec 2 exempts à chaque journée.
- Courriel du club de Ste Sève Fc en date du 17 septembre qui est candidat pour inscrire leur équipe 2 en D3 en cas de forfait général d'un autre club.
Réponse effectuée par le Président de la Commission qui regrette de ne pouvoir accéder à leur requête.

2- Réserves – Litiges :

➤ **Match de District 3 poule K – Brest Asptt 3 – Brest As Cavale 1 du 12 septembre 2021**

Réclamation d'après match de Brest As Cavale Blanche ainsi stipulée

« Lors du match de l'ASPTT 3 – Brest Cavale As 1 bizarrement la tablette de l'ASPTT ne fonctionnait pas. Les dirigeants de la Cavale Blanche n'ont donc pas pu vérifier les noms des joueurs de l'ASPTT mais surtout si ceux-ci avaient bien une licence valide, les joueurs présents sur le terrain étaient-ils ceux indiqués sur la feuille de match ? Comment le vérifier ?

La feuille de match a été faite après le match ce qui n'est pas normal ».

Jean-Yves Le Droff, licencié à l'As Cavale Blanche, se retire de la réunion.

La Commission prend connaissance de cette réclamation pour la dire recevable.

La Commission prend note du rapport de l'observateur de la rencontre qui précise :

- L'arbitre de la rencontre n'est arrivé qu'à 13h20 pour un match à 13h30, il s'était perdu ne trouvant pas le terrain.

- Problème de FMI, de temps en temps on pouvait aller sur la tablette puis on ne pouvait plus revenir. Donc le match a démarré en retard, mais un contrôle de licence a quand même été fait avant le début du match.

- A la mi-temps le match avait disparu de la tablette et une feuille de match papier a été faite après le match dans les vestiaires.

La Commission constatant que le contrôle des licences ayant été fait, selon le rapport de l'observateur de la rencontre, homologue le résultat acquis sur le terrain.

- **Match de Coupe du Conseil Départemental Tréfléz Es 1 – Pencran Us 1 du 19 septembre 2021**
 Match arrêté par l'arbitre officiel de la Rencontre à la 80^{ème} minute de jeu.
 La Commission prend connaissance des rapports de l'arbitre de la rencontre et du club de Tréfléz Es.
 N'ayant pas reçu celui de l'Us Pencran, la Commission rappelle au club de nous fournir son rapport sur les circonstances de l'arrêt de la rencontre.
 Sans réception pour le samedi 25 septembre, la Commission donnera match perdu par pénalité à l'Us Pencran.

- **Match de Coupe du Conseil Départemental Brest Fc Bergot1 – Coat Méal As 1 du 19 septembre 2021**
 L'arbitre officiel s'est présenté sans son pass sanitaire.
 La Commission prenant note des courriers du Fc Bergot et de l'As Coat Méal, décide de convoquer les 2 équipes le mercredi 29 septembre 2021 à 18h30 au siège du District à Brest (2 avenue Georges Pompidou).

- **Match Coupe de Bretagne Milizac St P 2 – Plouzané Ac 2 du 19 septembre**
 Rapport de l'arbitre de la rencontre concernant l'exclusion du gardien de Milizac 2 pendant la séance des tirs au but.
 La Commission Sportive prenant connaissance du rapport de l'arbitre qui dit avoir donné un second avertissement au gardien de but de Milizac 2 pendant l'exécution des tirs au but et par conséquent exclus du terrain pour ce second avertissement.
 L'article 1.3 du barème des sanctions disciplinaire précise l'élément suivant :
Lorsqu'un joueur reçoit un avertissement pendant le match puis un second avertissement pendant la séance des tirs aux buts, il n'est pas exclu par l'arbitre, conformément à la loi du jeu n°10. Néanmoins, ce joueur reste soumis à l'application de la règle des 3 avertissements définie ci-avant, quand bien même les 2 avertissements lui ont été infligés lors de la même rencontre.
 La Commission Sportive constate qu'il y a une faute technique d'arbitrage.
 En l'absence de réserves technique, la Commission Sportive homologue le résultat acquis sur le terrain.

3- Championnats :

- **Championnat de D4 – conventions d'entente.**
 La Commission prend note des demandes d'entente suivantes :
 - Laz AS / St Thois Sp sous le nom de Laz As 1
 - Berven Plouzévédé As / Bodilis Plougar Fc sous le nom de Berven Plouzévédé As 3
 - Plozévet / Tréogat Ms sous le nom de Plozévet 3

- **Groupes du championnat de D4 :**
 N'ayant pas reçu la totalité des réponses au questionnaire qui avait été adressé à tous les clubs, la commission va effectuer un rappel aux retardataires.

4- Forfaits :

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
12/09/2021	District 2 D	Logonna Daoulas Far 1	Douarnenez SM 4	Douarnenez SM 4	25,00 €
12/09/2021	District 3 B	Quimper Us Portugais 2	St Yvi As 2	Quimper Us Portugais 2	25,00 €
12/09/2021	District 3 B	Fouesnant Us 2	Ergué Gabéric PD 4	Ergué Gabéric PD 4	25,00 €
12/09/2021	District 3 C	Pluguffan Us 3	Plomelin As 2	Pluguffan Us 3	25,00 €
12/09/2021	District 3 C	Ile Tudy Us 1	Pont l'Abbé Fc 4	Pont l'Abbé Fc 4	25,00 €
12/09/2021	District 3 H	Plougourvest Et F 3	Plouvorn Ag 4	Plouvorn Ag 4	25,00 €
12/09/2021	District 3 H	Bodilis Plougar Fc 3	Taulé Us 2	Bodilis Plougar Fc 3	25,00 €
12/09/2021	District 3 I	Le Folgoet Cnd 3	Kerlouan Plouneour 2	Le Folgoet Cnd 3	25,00 €
12/09/2021	District 3 H	Santec As 3	Mespaul Us 1	Santec As 3	25,00 €
12/09/2021	District 3 I	Guipavas Gdr 4	Guisseny Es 1	Guipavas Gdr 4	25,00 €
12/09/2021	District 3 J	Brest As Quéilverzan 1	Portsall Kersaint Es 3	Portsall Kersaint Es 3	25,00 €
12/09/2021	District 3 J	St Pabu Avel Vor 1	Brest Pl Bergot 2	Brest Pl Bergot 2	25,00 €
19/09/2021	Coupe Bretagne	Bannalec Fg 1	Rédéné Es 1	Rédéné Es 1	25,00 €
19/09/2021	Coupe Conseil	Quimper Penhars Fc 1	Quimper Portugais Us 1	Quimper Portugais Us 1	25,00 €
19/09/2021	Coupe Conseil	Brasparts Us 1	St Hernin Us 1	Brasparts Us 1	25,00 €
19/09/2021	Coupe Conseil	St Nic Sp 1	Poullan As 1	Poullan As 1	25,00 €
19/09/2021	Coupe Conseil	La Forest Land. Jg 1	Brest Pl Lambézellec 1	La Forest Land. Jg 1	25,00 €
19/09/2021	Coupe Conseil	Lopérec Sp 1	Lennon Us 1	Lopérec Sp 1	25,00 €
19/09/2021	Coupe District	Guiclan Fc 2	Ploudaniel Et St Y 2	Guiclan Fc 2	15,00 €
19/09/2021	Coupe District	Gourin Fc 2	Quimperlé Fc 3	Quimperlé Fc 3	15,00 €
19/09/2021	Coupe District	Briec P 2	Concarneau Us 4	Briec P 2	15,00 €
19/09/2021	Coupe District	Tregunc Us 3	Coray G 2	Coray G 2	15,00 €
19/09/2021	Coupe District	Plougastel Fc 3	Plougonvelin Us 2	Plougonvelin Us 2	15,00 €
19/09/2021	Coupe District	St Martin Ch As 2	Plougonven Ju 2	St Martin Ch As 2	15,00 €

Forfaits généraux :

- Courriel du club de Bodilis Plougar Fc en date du 17 septembre annonçant que le club, au vu des effectifs, ne pourra pas aligner une équipe dans le championnat de D3 et envisage une entente avec l'As Berven Plouzévédé en D4.

La commission prend note de ce courriel et déclare l'équipe de Bodilis Plougar Fc 3 forfait général et porte au compte du club une amende de 100,00 €, diminuée des sommes déjà versées.

Suite à ce forfait général, le groupe H de D3 devient un groupe à 11 avec un exempt à chaque journée.

5- Coupes :

- Coupe de Bretagne : la Commission procède au tirage au sort des 43 rencontres du 3^{ème} tour en présence des clubs qualifiés.
- Coupe du Conseil Départemental : la Commission procède au tirage des 42 rencontres du 2^{ème} tour en présence des clubs qualifiés.

Le Président de la Commission Sportive

Siège social : 2 avenue Georges Pompidou – 29200 BREST - tél : 02 98 47 62 47 – secretariat@foot29.fff.fr

Antenne Quimper : 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29336 QUIMPER Cedex – tél : 02 98 47 62 47 – dtrepos@foot29.fff.fr

Yves SIZUN